

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/2/Add.25/Rev.1  
27 août 2007

(07-3594)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

## MISE EN ŒUVRE ET ADMINISTRATION DE L'ACCORD SUR LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

### Communication de Singapour

#### Révision

La délégation de Singapour a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après au titre de l'article 15.2 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce.

1. La mise en œuvre de l'Accord ne requiert à Singapour aucune législation spécifique. Toutes les administrations et organismes réglementaires concernés responsables de la mise en œuvre et de l'administration des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité ont reçu copie de l'Accord et ont été informés en conséquence des obligations qu'il crée pour eux.

2. Le Ministère du commerce et de l'industrie sert de point d'information et diffuse auprès des administrations et organismes concernés les renseignements relatifs aux obligations de Singapour au titre de l'Accord. Son adresse est la suivante:

Ministère du commerce et de l'industrie  
100 High Street  
#09-01 The Treasury  
Singapour 179434  
Tél.: +(65) 6225 9911  
Fax: +(65) 6332 7260  
Courrier électronique: [mti\\_email@mti.gov.sg](mailto:mti_email@mti.gov.sg)  
Site Web: [www.mti.gov.sg](http://www.mti.gov.sg)

3. Les avis concernant les règlements techniques, les procédures de certification et les normes de Singapour adoptés par le gouvernement de Singapour sont publiés au Journal officiel.

4. L'autorité responsable en matière de normalisation et de certification est la Direction des normes, de la productivité et de l'innovation de Singapour (SPRING Singapore). En principe, les normes ISO, CEI et autres normes internationales servent de base à l'élaboration des normes de Singapour. Les normes ainsi établies ne sont pas contraignantes, à l'exception de celles qui sont incorporées dans les règlements techniques des organismes réglementaires pour des raisons de santé et de sécurité publiques. SPRING Singapore a accepté le Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes et fera paraître un état de son programme de normalisation à intervalles de six mois ainsi que le prévoit le Code.

./.

5. En général, un délai de 60 jours est ménagé pour la présentation des observations écrites avant la mise en application des règlements techniques, des normes ou des procédures d'évaluation de la conformité.

6. Singapour a établi trois points d'information, qui fonctionnent pleinement. L'adresse de ces points d'information et leurs domaines de responsabilité respectifs sont précisés dans les paragraphes ci-dessous.

7. Point d'information pour les activités de normalisation et de certification et les règlements techniques sur des **installations et équipements électriques** spécifiques:

SPRING Singapore  
Consumer Product Safety and Weights & Measures Division  
Tél.: +(65) 62791840  
Fax: +(65) 62789885  
Courrier électronique: [safety@spring.gov.sg](mailto:safety@spring.gov.sg)  
Site Web: [www.spring.gov.sg/safety](http://www.spring.gov.sg/safety)

8. Point d'information pour les règlements techniques sur les **produits alimentaires transformés**:

Agri-food and Veterinary Authority  
5 Maxwell Road  
#18-00  
Tower Block, MND Complex  
Singapour 069110  
  
Tél.: +(65) 6325 8582  
Fax: +(65) 6325 1221/6324 4563  
Courrier électronique: [Chu\\_Sin-I@ava.gov.sg](mailto:Chu_Sin-I@ava.gov.sg)  
Site Web: [www.ava.gov.sg](http://www.ava.gov.sg)

9. Point d'information pour les **autres** règlements techniques:

Ministry of Trade and Industry  
WTO and International Trade Negotiations, Trade Division  
100 High Street  
#09-01 The Treasury  
Singapour 179434  
  
Tél.: +(65) 6225 9911  
Fax: +(65) 6334 5848  
Courrier électronique: [mti\\_email@mti.gov.sg](mailto:mti_email@mti.gov.sg)  
Site Web: [www.mti.gov.sg](http://www.mti.gov.sg)

---